

POUR QUI ?

Tout public

Différentes possibilités de suivre la formation :

- contrat d'apprentissage (de 16 à 29 ans + cas particuliers)
- contrat de professionnalisation (+ de 30 ans)
- sous statut de stagiaire de la formation professionnelle avec financement adéquat

DURÉE

- de 6 mois à 1an
- Durée moyenne au CFA environ 420 heures

PRÉ REQUIS

Français niveau B1

Des connaissances sur les outils numériques sont requises.

COÛT DE LA FORMATION

Des prises en charge sont possibles (France Travail, CPF, OPCO,...).

LIEU DE FORMATION

CFA BTP Moselle
à Montigny-lès-Metz

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Durée totale de l'épreuve : 9h20min
- Evaluation des acquis en cours de formation
- Délibération du jury sur la base du dossier Professionnel

MODALITÉ DE LA FORMATION

Formation multimodale

VALIDATION DE LA FORMATION

Titre professionnel délivré par le Ministère du travail de niveau 3 (CAP/BEP) d'agent de maintenance des bâtiments

L'agent de maintenance des bâtiments réalise la maintenance courante multi techniques à l'intérieur des bâtiments. Le périmètre des activités de l'agent de maintenance des bâtiments varie fortement selon l'organisation propre à chaque établissement dont il dépend et se caractérise par la polyvalence de ses interventions (du contrôle visuel à la remise en état).

OBJECTIFS DE FORMATION

- Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
- Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

PROGRAMME DE FORMATION

LES DIFFÉRENTES COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

Module 1

- Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment et effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

Module 2

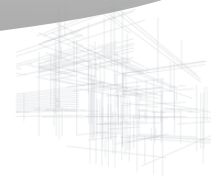
- Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Module 3

- Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation sanitaire d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de maintenance et d'entretien polyvalent des locaux, agent de maintenance multi techniques immobilières, agent polyvalent d'entretien, agent polyvalent du service de maintenance, factotum, ouvrier de maintenance polyvalent des bâtiments, ouvrier qualifié de maintenance dans l'hôtellerie de plein air



ACCÈS À LA FORMATION

Selon le dispositif d'accès à la prestation, ces modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes :

- information individuelle ou collective,
- dossier de demande de formation,
- identification, voire évaluation d'acquis,
- entretien individuel de conseil en formation, de façon à définir le parcours le plus adapté entre un parcours standard, un parcours raccourci ou un parcours renforcé.

Le délai d'accès aux prestations dépend de la programmation sur nos différents sites et des places disponibles, en constante évolution.

ACCESSIBILITÉ AUX PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.

QUALIFICATION DE NOS INTERVENANTS

Les formateurs intervenants sont titulaires de certifications et/ou qualifications professionnelles de la formation ou la certification visée, ainsi qu'une expérience professionnelle suffisamment adéquate.

CONTACT

Tel : 03 87 63 02 43

Mail : recrutement@cfabtp-moselle.org

COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Communiquer, organiser ses actions, respecter des règles et des procédures, mobiliser les environnements numériques

MÉTHODES MOBILISÉES

Apports théoriques et mises en situation pratiques (études de cas, travaux pratiques, exercices d'application...)

TITRE PROFESSIONNEL

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

CERTIFICATION

Le titre professionnel est délivré après la validation de l'ensemble des types d'activités qui le composent. Cependant, une validation partielle est possible : en obtenant une ou plusieurs types d'activités, un Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) correspondant est attribué. Une fois un CCP acquis, il est possible de passer les CCP restants afin d'obtenir le titre professionnel complet, sous réserve du respect de sa durée de validité.

